

L'an deux mille treize, le 20 mars à 18 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Jean-Louis ECHAVIDRE, maire.

**Date de la convocation** : 14 mars 2013

**Présents** : Mmes et MM. Jean-Louis ECHAVIDRE, Alain BILLOT, Jacques CHARRIE, Hélène LAVAYSSIERE, Jean-Claude MINVIELLE MONCLA, Françoise FABIE, Touria BAROUX et Laurence DELETRE.

**Pouvoirs** : M. Vivien LAGARDE à M. Jacques CHARRIE

Mme Hélène VIRVES-PHELIPPONNEAU à M. Alain BILLOT

**Secrétaire de séance** : Touria BAROUX

Approbation du compte rendu de la séance du 23 janvier:

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité et le feuillet de clôture résumant les délibérations prises est signé par les conseillers présents lors du conseil précédent.

### COMPTES ADMINISTRATIFS 2012

Les comptes de l'année 2012 sont présentés par Monsieur Jean-Louis ECHAVIDRE.

➔ **Compte administratif de la Commune 2012** : le total des dépenses de fonctionnement pour l'année 2012 s'élève à 482 386.33 € pour 534 641.94 € de recettes, soit un excédent de 52 255.61 € auquel il faut ajouter 40 380 € d'excédent reporté, soit un total de 92 635.61 €.

En investissement, les dépenses s'élèvent à 152 496.76 € et les recettes à 570 737.21 € soit un excédent d'investissement de 418 240.45 € auquel il faut ajouter 12487.56 € d'excédent reporté de l'exercice 2011, soit un excédent global de 419 489.01 €. Le compte administratif 2012 laisse apparaître la vente de la propriété Ladurantie ainsi que le retour de TVA et la subvention du Conseil Général pour les travaux réalisés en 2011.

**Après délibération, ce compte administratif est approuvé à l'unanimité, le Maire ne prenant pas part au vote, comme il est d'usage.**

➔ **CCAS** : le compte administratif 2012 du CCAS laisse apparaître un total de 3052.89 € en dépense pour 3 170.18 € de recette (3 170.18 € d'excédent de fonctionnement reporté de 2012 et aucune dotation), soit un excédent 117.29 €. Il est à noter que le budget CCAS n'a pas été abondé par le budget communal en 2012.

**Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité ce compte administratif, le Maire ne prenant pas part au vote, comme il est d'usage.**

### COMPTES DE GESTION 2012 – COMMUNE ET CCAS

Les comptes de gestion présentés par le trésorier pour l'année 2012 font apparaître les mêmes résultats que les comptes administratifs de la commune.

**Le conseil municipal, considérant la concordance des comptes de l'ordonnateur (comptes administratifs) et du comptable (comptes de gestion), approuve à l'unanimité les comptes de gestion présentés.**

### AFFECTATION DES RESULTATS 2011

#### ➔ Commune

Le résultat de l'exercice 2012 laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 92 635.61 € qui est affecté : Pour 17 500 € à la section d'investissement

Pour 75 135.61 € à la section de fonctionnement

**Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité l'affectation des résultats de l'exercice 2012.**

#### ➔ CCAS

Le résultat de l'exercice 2012 laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 117.29 €. Cette somme est affectée en totalité à la section de fonctionnement sur le budget 2013.

**Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité l'affectation des résultats de l'exercice 2012.**

### VOTE DU BUDGET 2013 DE LA COMMUNE

#### Examen du budget général de la Commune :

Monsieur Jean-Louis ECHAVIDRE présente le budget de la commune proposé pour l'année 2013.

Le budget de fonctionnement s'élève en 2013 à **286 035.61 €**.

Le budget d'investissement s'élève à **470 840.45 €**.

#### En fonctionnement :

Les prévisions de dépenses sont étudiées point par point.

Une partie des recettes provient de l'excédent 2012

#### En investissement :

Le budget d'investissement correspond au potentiel de travaux pour les projets à venir et permet de prévoir un certain nombre de dépenses nécessaires.

Les recettes proviennent en grande partie de l'autofinancement.

**Après délibération, le conseil municipal vote le budget 2013 à l'unanimité.**

### VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2013

Le maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition :

**Taxe d'habitation :** 11.27 % inchangé

**Taxe foncière (bâti) :** 5.02 % inchangé

**Taxe foncière (non bâti) :** 69.38 % inchangé

**Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité ces taux d'imposition.**

### VOTE DES INDEMNITES DES ELUS

Les indemnités des élus sont inchangées cette année. Pour rappel, ces indemnités sont exprimées en pourcentage de l'indice brut 1015 : 4.03 % de l'IB 1015 pour le maire et 2.015 % pour les adjoints, soit environ 75 € par mois pour les adjoints et 150 € pour le maire.

### VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les demandes de subventions sont inchangées pour l'ACCA et le Comité des Fêtes. Le Foyer Rural demande 300 € de moins pour la section « adolescents » dont les activités sont actuellement en baisse.

Monsieur le Maire propose de voter les subventions aux associations, selon le tableau ci-dessous :

|                                  | Année 2012     | Année 2013     |
|----------------------------------|----------------|----------------|
| COMITE DES FETES                 | 2400 €         | 2400 €         |
| FOYER RURAL                      | 1550 €         | 1550 €         |
| Soutien Activités Adolescents    | 300 €          |                |
| Petites fournitures bibliothèque | 250 €          | 250 €          |
| COMITE DE CHASSE                 | 400 €          | 400 €          |
| NON AFFECTE                      | 1 735 €        | 2000 €         |
| <b>TOTAL</b>                     | <b>6 635 €</b> | <b>6 600 €</b> |

Il est donc affecté la somme de 4 600 € comme indiqué ci-dessous, sur un budget prévisionnel total de 6 600€.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 2 400 € au Comité des Fêtes, Monsieur Billot ne prenant pas part au vote en tant que membre du bureau de cette association.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 1 800 € au Foyer Rural, Madame Delétré ne prenant pas part au vote en tant que membre du bureau de cette association.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 400 € à l'ACCA, Monsieur Charrié ne prenant pas part au vote en tant que membre du bureau de cette association.

### VOTE DU BUDGET 2013 DU CCAS

Monsieur le Maire présente le budget du CCAS proposé pour l'année 2013.

L'excédent de fonctionnement de l'année 2012, qui s'élève à 117.29 € est réaffecté en totalité à la section de fonctionnement. Une somme de 8 000 € sera affectée du budget communal. En effet, d'une part il n'y a eu aucun versement en 2012 et d'autre part le CCAS a décidé d'augmenter les aides pour les tranches les plus basses, ce qui aura pour effet d'augmenter les dépenses courantes. La totalité de cette somme est affectée à l'article 6562 « aide ».

**Après délibération, le conseil municipal vote le budget 2013 à l'unanimité.**

### Point écoles

Une modification des rythmes scolaires doit avoir lieu à partir de la rentrée scolaire prochaine ou la suivante. Mme Lavayssière présente cette réforme.

La semaine scolaire comportera toujours 24 heures par semaine mais étalées sur 9 demi-journées. La demi-journée ne pourra pas excéder 3h30 et la journée 5h30. La pause de midi ne pourra être inférieure à 1h30. Le report de 3h de classe sur la demi-journée choisie (mercredi ou samedi) permettra d'alléger de 45 min les journées. 36 heures annuelles seront consacrées à des activités pédagogiques assurées par les enseignants en groupes restreints et pourront être utilisées pour du soutien scolaire aux élèves en difficulté ou pour accompagner le travail personnel des élèves par exemple.

En parallèle il y aura des activités périscolaires qui dépendront des municipalités. Ces activités seront facultatives et pourront être tarifées.

La commune de Péchabou a décidé de reporter la réforme à la rentrée 2014/2015 et lance une concertation qui s'appuiera sur :

- un comité de pilotage qui réunira le corps enseignant, la municipalité et une enseignante-chercheur,

- un groupe de réflexion constitué de deux représentants pour chaque association de parents d'élèves, de deux représentants pour les parents non représentés, d'un représentant pour les ATSEMS, d'un représentant pour la restauration scolaire, d'un représentant pour l'ALAE, de deux représentants pour les habitants de Péchabou et d'un représentant pour la municipalité de Rebigue.

- Des personnes associées viendront compléter cette concertation (inspection d'académie, associations culturelles ou sportives...)

Les élus de Rebigue participeront bien sûr à ce processus de concertation.

### Travaux

- Un électricien interviendra prochainement pour divers petits travaux.
- Chauffage de l'église : il faut d'abord assainir avec un drain. La société Construit 31 doit nous transmettre un devis.
- Tennis : l'entreprise Malet sera missionnée pour boucher les fissures.
- Le panneau « attention aux enfants » du lotissement « les Hauts de Rebigue » est tombé ainsi que le panneau « Stop » du chemin de Bouillonne. Monsieur Billot se charge de voir avec Monsieur Baquier si les services du Sicoval peuvent les ré-installer.

### **Reprise VRD « Les Terrasses »**

Les travaux ne sont pas terminés. La mairie est toujours en attente du diagnostic effectué lors du nettoyage du bassin de rétention des eaux pluviales et du contrôle de la conduite d'assainissement collectif vers la station.

L'éclairage n'est toujours pas opérationnel. La prise en charge du lotissement est donc repoussée.

### **Avancement PLU**

Une 1<sup>ère</sup> ébauche de cartographie du PLU a été réalisée par les services du Sicoval pour préparer le futur plan de zonage. Cette cartographie reprend les critères du PADD :

- Circonscrire les hameaux
- Réduire la consommation foncière
- Croissance douce
- Renforcer le noyau villageois
- Permettre aux jeunes rebigois de s'installer

Un groupe de travail constitué de Jean-Louis Echavidre, Alain Billot, Hélène Lavayssière, Jacques Charrié, Jean-Claude-Minvielle et Françoise Fabié se réunira prochainement pour travailler sur ce plan de zonage.

### **Grange Ladurantie**

Un rebigois est intéressé par ces bâtiments avec environ 1000 m<sup>2</sup> autour pour en faire un gîte d'hôtes.

Cet aménagement ne changerait rien pour le projet de lotissement sur le terrain libre. Le prix du m<sup>2</sup> sera évalué en fonction des aménagements futurs (VRD, éclairage...). Le Sicoval sera sollicité pour une étude chiffrée de l'ensemble.

### **Aménagement sécurité routes**

Les radars pédagogiques sont de moins en moins chers. Il faut prévoir une étude pour installer ce type de panneau dans la zone urbaine.

Monsieur Jean-Claude Minvielle-Moncla se charge de ce dossier.

### **Questions diverses**

- ➔ Etat du chemin de Grande Randonnée : le chemin a été abîmé suite au passage d'un véhicule et à son dépannage. Monsieur Echavidre recevra les personnes responsables des dégâts et demandera au Sicoval qui a été informé de ces dégâts les possibilités en matière de signalisation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.